

Financé
par l'Union européenne

COUNCIL OF EUROPE

Mis en œuvre
par le Conseil de l'Europe

**Promotion de la bonne gouvernance ; lutte contre la corruption et le blanchiment d'argent
(SNAC Tunisie)**

Activité T4.2 : Formation multidisciplinaire à l'attention des avocats et auxiliaires de justice en matière de détection de la corruption et des conflits d'intérêt

Programme

24-25 septembre 2014,
Golden Tulip El Mechtel, Tunis (Tunisie)

24 septembre 2014 (mercredi)	
8.45 – 9.15	Enregistrement des participants
9.15 – 9.30	Ouverture de la formation M. Samir Annabi, Président de l'Instance nationale de lutte contre la corruption M. Nabil Abdellatif, Président du Conseil national de l'Ordre des experts comptables de Tunisie M. Fadhel Mahfoudh, Bâtonnier de l'Ordre national des avocats de Tunisie (<i>excusé</i>) M. William Massolin, coordinateur des activités nationales du Conseil de l'Europe en Tunisie
09.30 – 9.45	Introduction et attentes des participants
09.45-10.15	Corruption: définition, causes et conséquences M. Valts Kalnins
10.15-10.45	Mesurer la corruption M. Valts Kalnins
10.45-11.00	Pause-café
11.00-12.30	Les conflits d'intérêts : définitions et régimes de prévention M. Valts Kalnins
12.30-14.00	Déjeuner
14.00-15.00	Code de déontologie des avocats Me Sami Elleuch, Ordre national des avocats de Tunisie Code de déontologie des professionnels comptables :
15.00-15.30	M. Imed Ennouri, Membre du Conseil national de l'Ordre des experts comptables
15.30-15.45	Pause-café
15.45-16.30	Echange de vues : Code de déontologie de l'Avocat, procédures disciplinaires et de contrôle en Belgique Me Marie-Françoise Dubuffet, administratrice, Ordre des Barreaux francophones et germanophone (OBFG), Bruxelles, Belgique
16.30-17.00	Echange de vues : Les obligations de l'avocat belge en matière de blanchiment d'argent, lutte contre le blanchiment d'argent Me Marie-Françoise Dubuffet, administratrice, OBFG, Bruxelles, Belgique
25 septembre 2014 (jeudi)	
09.30-10.45	Standards internationaux et contrôle; les incriminations M. Tilman Hoppe
	Leçons retenues de l'expérience internationale : exemples d'outils spécifiques anti-corruption: la responsabilité des personnes morales, les déclarations de revenus et de patrimoine M. Tilman Hoppe
10.45-11.00	Pause-café
11.00-11.30	Leçons retenues de l'expérience internationale Exemples d'outils spécifiques anti-corruption: tests d'intégrité M. Tilman Hoppe
11.30-12.15	Le financement des partis politiques et des campagnes M. Tilman Hoppe
12.15-12.30	Conclusions

Coordinateur du projet SNAC: Guillaume Parent, Conseil de l'Europe

Les experts :

- M. Tilman Hoppe, expert du Conseil de l'Europe
- M. Valts Kalnins, expert du Conseil de l'Europe
- Me Marie-Françoise Dubuffet, Administratrice, OBFG, Bruxelles, Belgique

Langue : anglais, arabe et français